

AVIS

Enquêtes publiques

Avis d'enquête publique



GRAND DOLE
Communauté d'agglomération

Enquête publique relative à la révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) de la ville de Dole (PSMV) de la ville de Dole

En exécution de l'arrêté n°2025-003 AR de Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération du Grand Dole, il est procédé à une enquête publique portant sur la révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) de la ville de Dole. Cette enquête publique se déroule du mardi 8 avril 2025 9h00 au lundi 12 mai 2025 17h00 inclus, soit pendant 35 jours consécutifs.

Le Président du Tribunal Administratif de Besançon a désigné Monsieur Léon BILLETIER en qualité de commissaire enquêteur, et Monsieur Christian GUEY en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Consultation du dossier d'enquête :

Consultation du dossier sous forme numérique :

- Au sein de l'hôtel de ville de Dole, pôle Aménagement et Attractivité du Territoire - place de l'Europe - 39 100 DOLE, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de la mairie (hors fermeture exceptionnelle) sur un poste informatique dédié ;

- Sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique :

<https://www.registre-dematerialise.fr/6136>

Consultation du dossier sur support papier :

- Au sein de l'hôtel de ville de Dole, au pôle Aménagement et Attractivité du Territoire, aux jours et heures habituels d'ouverture du service.

Le public pourra formuler ses observations et propositions :

- Sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet dédié à l'enquête publique unique, à l'adresse internet suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/6136>

- Par voie électronique, depuis le premier jour de l'enquête à 9h00 et jusqu'au dernier jour de l'enquête à 17h00 à l'adresse de messagerie suivante :

enquete-publique-6136@registre-dematerialise.fr

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé

<https://www.registre-dematerialise.fr/6136>

et donc visibles par tous ;

- Sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés avant l'ouverture de l'enquête publique par le commissaire enquêteur, disponible au sein de l'hôtel de ville de Dole - place de l'Europe - 39 100 DOLE, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public des locaux du Pôle Attractivité et Aménagement du Territoire (hors fermeture exceptionnelle) ;

- Par courrier adressé par voie postale entre le premier et le dernier jour de l'enquête publique (le cachet de la poste faisant foi), à CA Grand Dole - A l'attention de M. Léon BILLETIER, commissaire enquêteur - Place de l'Europe - 39100 DOLE ;

Le commissaire enquêteur sera présent lors de permanences à l'hôtel de ville de Dole, Place de l'Europe, Pôle Attractivité et Aménagement du Territoire pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Mardi 8 avril de 9h00 à 12h00

- Jeudi 17 avril de 13h30 à 17h00

- Samedi 26 avril de 9h à 12h00

- Lundi 5 mai de 13h30 à 17h00

- Lundi 12 mai de 13h30 à 17h00

- Lundi 12 mai de 13h30 à 17h00

Au terme de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées remis par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la Communauté d'agglomération, ainsi que sur le site internet

<https://www.registre-dematerialise.fr/6136>

durant 1 an. A l'issue de la procédure, le préfet du Jura est l'autorité compétente pour approuver le PSMV éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, après avis favorable du conseil communautaire du Grand Dole.

453916100



GRAND DOLE
Communauté d'agglomération

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND DOLE

Avis d'enquête publique

Enquête publique relative à la révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) de la ville de Dole

En exécution de l'arrêté n°2025-003 AR de Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération du Grand Dole, il est procédé à une enquête publique portant sur la révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) de la ville de Dole. Cette enquête publique se déroule du mardi 8 avril 2025 9h00 au lundi 12 mai 2025 17h00 inclus, soit pendant 35 jours consécutifs.

Le Président du Tribunal Administratif de Besançon a désigné Monsieur Léon BILLETIER en qualité de commissaire enquêteur, et Monsieur Christian GUEY en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Consultation du dossier d'enquête :

Consultation du dossier sous forme numérique :

- Au sein de l'hôtel de ville de Dole, pôle Aménagement et Attractivité du Territoire - place de l'Europe - 39 100 DOLE, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de la mairie (hors

fermeture exceptionnelle) sur un poste informatique dédié ;

- Sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique :

<https://www.registre-dematerialise.fr/6136>

Consultation du dossier sur support papier : Au sein de l'hôtel de ville de Dole, au pôle Aménagement et Attractivité du Territoire, aux jours et heures habituels d'ouverture du service.

Le public pourra formuler ses observations et propositions :

- Sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet dédié à l'enquête publique unique, à l'adresse internet suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/6136>

- Par voie électronique, depuis le premier jour de l'enquête à 9h00 et jusqu'au dernier jour de l'enquête à 17h00 à l'adresse de messagerie suivante :

enquete-publique-6136@registre-dematerialise.fr

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé

<https://www.registre-dematerialise.fr/6136>

et donc visibles par tous ;

- Sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés avant l'ouverture de l'enquête publique par le commissaire enquêteur, disponible au sein de l'hôtel de ville de Dole - place de l'Europe - 39100 DOLE, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public des locaux du Pôle Attractivité et Aménagement du Territoire (hors fermeture exceptionnelle) ;

- Par courrier adressé par voie postale entre le premier et le dernier jour de l'enquête publique (le cachet de la poste faisant foi), à CA Grand Dole - A l'attention de M. Léon BILLETIER, commissaire enquêteur - Place de l'Europe - 39100 DOLE ;

Le commissaire enquêteur sera présent lors de permanences à l'hôtel de ville de Dole, Place de l'Europe, Pôle Attractivité et Aménagement du Territoire pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Mardi 8 avril de 9h00 à 12h00

- Jeudi 17 avril de 13h30 à 17h00

- Samedi 26 avril de 9h à 12h00

- Lundi 5 mai de 13h30 à 17h00

- Lundi 12 mai de 13h30 à 17h00

Au terme de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées remis par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la Communauté d'agglomération, ainsi que sur le site internet

<https://www.registre-dematerialise.fr/6136>

durant 1 an. A l'issue de la procédure, le préfet du Jura est l'autorité compétente pour approuver le PSMV éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, après avis favorable du conseil communautaire du Grand Dole.

453916100

Avis administratifs



PREFECTURE DU JURA

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

ARRÊTE PRÉFECTORAL
N°DCL-BRGAE-3920250225-001
FIXANT LES MODALITÉS DE CONCERTATION
PRÉALABLE RELATIVE À LA DÉCLARATION
D'UTILITÉ PUBLIQUE, EN VUE DE
L'EXTENSION DE LA ZONE D'ACTIVITÉS DE
PERRIGNY ET L'IMPLANTATION D'UN
NOUVEL ABATTOIR,
EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU
PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE
DE PERRIGNY

1- Description du projet :
Il sera procédé à une concertation préalable à la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Perrigny adossée de la demande de déclaration d'utilité publique du projet d'extension de la zone d'activité de Perrigny porté par l'Espace Communautaire Lons Agglomération (ECLA), destinée à permettre l'implantation d'un nouvel abattoir.

2- Personne responsable du projet :
Toute information relative au projet peut être demandée auprès de Madame BERTON à l'adresse mail suivante : modif-publicite-jura.fr ainsi qu'au numéro suivant : 03 84 47 98 62.

3- Durée et périmètre de la concertation préalable :
La concertation préalable sera organisée du lundi 17 mars à 09h00 au lundi 19 mai 2025 à 18h00 à la mairie de Perrigny et au siège d'ECLA.

4- Lieux où le public peut consulter le dossier :

Le public pourra consulter et prendre connaissance du dossier selon les modalités suivantes :

- en version papier à la mairie de Perrigny aux jours et horaires habituels d'ouverture du public (mairie de Perrigny, place de la gare, 39750 PERRIGNY) ;

- en version papier au siège d'ECLA aux jours et horaires habituels d'ouverture du public (ECLA, 4 avenue du 44e Régiment d'Infanterie, 39000 Lons-le-Saunier) ;

- sur le site internet de la préfecture : <https://www.jura.gouv.fr> ;

rubrique : Accueil > Publications > Annonces > avis > Mise en disposition du public > Concertation préalable mise en compatibilité PLU Perrigny ;

- en version papier à la préfecture du Jura (Bureau de la réglementation générale, des associations, des élections et du débat public) uniquement sur rendez-vous (03.84.66.65.57) ;

5- Modalités selon lesquelles le public peut présenter ses observations et propositions : Le public pourra consigner ses observations et propositions du lundi 17 mars 2025 à 9h00 au lundi 19 mai à 18h00 inclus, de la manière suivante :

- soit sur le registre papier établi sur les feuillets non mobiles

cotés et paraphés par le maire de Perrigny, disponible aux jours et heures d'ouverture de la mairie (adresse précitée) ;

- soit sur le registre papier établi sur les feuillets non mobiles cotés et paraphés par le président d'ECLA, disponible aux jours et heures d'ouverture d'ECLA (adresse précitée) ;

- soit par correspondance : Préfecture du Jura à l'attention du BRGAE - 8 rue de la Préfecture - 39 000 LONS-LE-SAUNIER ;

- soit par voie électronique à l'adresse suivante : pref-enquêtespublicques@jura.gouv.fr en précisant l'objet ;

- Concertation préalable mise en compatibilité PLU Perrigny ;

Les observations écrites devront parvenir avant la date et l'heure de clôture de la concertation préalable, soit avant le 19 mai 2025 à 18h00.

6- Permanences :

Les permanences seront assurées au siège d'ECLA, 4 avenue du 44e Régiment d'Infanterie, 39000 Lons-le-Saunier par la personne responsable du projet (Mme Berton)

le 17/03 de 9h à 12h00

le 24/03 de 9h à 12h

le 03/04 de 14h à 18h

le 18/04 de 9h à 12h

le 30/04 de 12h à 14h

le 19/05 de 14h à 18h

7- Décisions prises à l'issue de la concertation préalable : A l'issue de la concertation préalable, le préfet en amite le bilan.

453916100

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Procédures adaptées (plus de 90000 euros)



AVIS RECTIFICATIF

VILLE DE POLIGNY

M. Dominique BONNET - Maire

49 grande rue BP 3 39000 POLIGNY

Tel : 03 84 73 71 79

mél : contact@ville-poligny.fr

web : <https://www.ville-poligny.fr/>

Référence : 2025.03.01

Objet : Délégation de service public pour l'exploitation de la station d'épuration et du réseau d'assainissement

Remise des offres :

au lieu de : 14/04/25 à 12h00 au plus tard,

à : 28/04/25 à 16h00 au plus tard.

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <https://www.ville-poligny.fr/>

453917200

VIES DES SOCIÉTÉS

Constitutions de sociétés

AGEOR
EXPERTISE COMPTABLE

Par acte SSP du 17/03/2025 il a été constitué une SASU dénommée :

PRENDS L'AIR

Siège social: 1 place du 11 novembre 39190 BEAUFORT-ORBIAGNA

Capital: 1.000 €

Objet: La conception, l'organisation, la gestion, l'animation et la promotion de tous types d'événements sportifs et activités de loisir, en plein air, notamment les activités vélo et moto, à destination de tout public.

La gestion d'équipes sportives, management, sponsoring, budgets, financements ;

Le développement de produits liés à ces activités et notamment tous produits de communication ;

Toutes prestations de service et de conseil en liaison avec ces activités, et notamment la communication, la création de tous supports ;

La conception, acquisition, exploitation et cession de tout procédé, brevet, marque, droit à l'image et droit de propriété intellectuelle concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Président M. BOUILLEUR Reme 1 place du 11 novembre 39190 BEAUFORT-ORBIAGNA

Transmission des actions: Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des actions détenues par l'Associée Unique sont libres.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote: Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de LONS-LE-SAUNIER

453908400

